



## AVIS PUBLIC

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par les présentes, aux personnes intéressées que le Comité de démolition de la Municipalité de McMasterville tiendra une séance le **19 juillet 2022, à 17 h**, au Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM), situé au 255, boulevard Constable, conformément au Règlement numéro 428-00-2022 relatif à la démolition d'immeubles, afin de statuer sur la demande de démolition ayant trait au bâtiment suivant :

- Un bâtiment principal situé au **208, rue de l'École**.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la Municipalité, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel à l'adresse électronique [info@mcmasterville.ca](mailto:info@mcmasterville.ca) en indiquant « **Commentaire relatif à une demande de démolition** » dans l'objet du message ;
- Par lettre adressée au 255, boulevard Constable, McMasterville, Québec, J3G 6N9 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant l'hôtel de ville, en indiquant « **Commentaire relatif à une demande de démolition** » sur l'enveloppe.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée pourra se faire entendre du Comité à ladite séance relativement à cette demande.

Donné à la Municipalité de McMasterville, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2022.

Le directeur général et  
Greffier-trésorier,

Sébastien Gagnon